

La section académique du SNES-FSU met en place une caisse de grève afin de pouvoir soutenir financièrement les collègues engagés dans la lutte contre le projet de réforme des retraites par la grève, tout au long des mois de décembre et janvier.

Pour contribuer à cette caisse :

- **Vous pouvez envoyer votre soutien par chèque** à l'ordre du **SNES-FSU Versailles** à l'adresse suivante : SNES-FSU Versailles - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL cedex.
Attention : merci d'indiquer au dos du chèque « **caisse de grève** ».
- **Vous pouvez également envoyer une cotisation de soutien par CB ou par prélèvement** (si votre cotisation syndicale est prélevée) en [vous connectant à votre espace adhérent](#).

Les sommes réunies seront utilisées au bénéfice de collègues syndiqués grévistes, sur justificatifs (fiches de paie avec les retraits pour service non fait effectués).

Les donateurs syndiqués pourront déclarer leur cotisation de soutien aux impôts en même temps que la cotisation syndicale, c'est de la surcotisation. Ils bénéficient alors de la déduction fiscale (ou du crédit d'impôts) de 66%, dans la limite de 1% du traitement brut imposable annuel, pour l'année 2020.

Merci d'avance à toutes celles et ceux qui contribueront, par leur solidarité, à soutenir les collègues engagés dans l'action.